

Pontmain : l'une des 14 apparitions reconnues par l'Église

En deux millénaires, l'Église a officiellement reconnu quatorze apparitions de la Vierge Marie. Pourtant, l'abbé René Laurentin et son collaborateur Patrick Sbalchiero, qui ont publié un *Dictionnaire des « apparitions » de la Vierge Marie* (Fayard, 1 426 pages), en ont recensé quelque 2 400...

Parmi ces quatorze apparitions officiellement reconnues, figure Pontmain (1871). Deux autres concernent la France : La Salette (1846) et Lourdes (1858). Les trois plus récentes dans le monde : Betania (Venezuela, 1976), Akita (Japon, 1973) et Kibeho (Rwanda, 1981).

Le Monde 2 du 11 août 2007, qui publie un entretien avec René Laurentin, rappelle, en le citant, que les apparitions posent problème : il s'agit du « *sujet théologique le moins scientifiquement étudié, le plus occulté et le plus controversé* ». Constatant que le nombre d'apparitions ne cesse d'augmenter depuis vingt-cinq ans, René Laurentin explique que jusqu'en 1966, le droit de l'Église interdisait à quiconque de parler des apparitions non reconnues, sous peine d'excommunication.

René Laurentin analyse également la prudence de l'Église par rapport aux apparitions : « *Tout d'abord, une apparition est considérée comme un "fait divers" dans la vie de l'Église, à la différence des événements de la révélation biblique (l'Évangile, les sacrements...).* Ensuite, les apparitions postérieures à l'Évangile restent des phénomènes conjeturaux pour l'Église. On n'en a jamais "la certitude" (...). De fait, quand l'Église reconnaît une apparition, elle ne dit jamais : "Vous devez y croire". Mais : "Vous pouvez y croire". Il n'est pas question, pour l'Église, qu'une apparition survienne après la résurrection du Christ devienne un dogme »... René Laurentin ajoute que ce n'est d'ailleurs jamais le pape qui reconnaît une apparition, mais l'évêque de l'endroit où elle a eu lieu.

Deux procès et trois ou quatre voyants

Guère plus d'un an après les faits survenus à Pontmain, par un jugement du 2 février 1872, Mgr Wicart, évêque de Laval, déclara que la Vierge Marie « *a véritablement apparu, le 17 janvier 1871, à Eugène Barbedette, Joseph Barbedette, Françoise Richer et Jeanne-Marie Lebossé* ». Ce jugement, argumenté, est édicté au terme d'une enquête démarrée en mars 1871 et d'un procès canonique ouvert début décembre.



Source : <http://www.sanctuaire-pontmain.com/>

En 1918, dans la perspective du cinquantenaire, Mgr Grellier, évêque de Laval, fut amené à effectuer des démarches auprès de Rome. Il fallut produire le jugement motivé de Mgr Wicart mais, ni à Rome, ni à Laval, on ne l'a retrouvé...

Bref, quarante-huit ans après le premier, un second procès canonique a lieu d'avril 1919 à février 1920. Par un jugement du 16 avril 1920, Mgr Grellier confirme la sentence rendue par son prédécesseur.

Cependant, un événement est venu troubler le procès canonique : l'un des quatre voyants « officiels » s'est rétracté, très secrètement, en l'occur-

rence Jeanne-Marie Lebossé, âgée de 9 ans au moment des faits.

Les abbés René Laurentin et Albert Durand, auteurs de *Pontmain – Histoire authentique* ⁽¹⁾, s'interrogent : « *Cette révélation est-elle troublante ou scandaleuse ? Ce qui serait scandaleux, ce serait de la passer sous silence* ». Les auteurs examinent deux hypothèses. D'abord la plus évidente : l'explication de Jeanne-Marie Lebossé elle-même, à savoir un phénomène de mimétisme (elle a parlé par entraînement, elle a continué par nécessité, sous l'empire de la crainte). La seconde hypothèse des auteurs porte sur une « illusion d'avoironnement ». La rétractation pourrait ainsi s'expliquer par l'oubli d'une expérience hors série et d'un état second ; l'usure du témoignage, par la répétition et la contradiction, par la nausée que donnent certains enthousiasmes et admirations abusifs ; enfin, la difficulté de

porter le poids insoutenable d'un personnage de voyant...

Pour René Laurentin et Albert Durand, il serait « *téméraire de trancher catégoriquement* ». Eux sont convaincus de l'incohérence de la rétractation, mais ils laissent le soin à leurs lecteurs de juger. En tout cas, en 1920, Mgr Grellier a retenu la première hypothèse (acceptation de la rétractation en tant que telle), ce qui n'a pas remis en cause la reconnaissance officielle de l'apparition sur la base des trois autres voyants.

Aujourd'hui, on peut remarquer que cette rétractation est souvent ignorée. Par exemple, le site officiel du sanctuaire Notre-Dame de Pontmain n'y fait aucune référence (<http://www.sanctuaire-pontmain.com/>). Et il demeure habituel de représenter les quatre voyants ensemble.

Le pèlerin de Rome va-t-il perdre sa tombe ?

Le site officiel du sanctuaire de Notre-Dame de Pontmain nous invite à découvrir, entre autres, le cimetière de la commune. Un plan (également à l'entrée du cimetière) permet de repérer diverses tombes dignes d'intérêt.

Au fond du cimetière, on pourra découvrir une statue de sainte Apolline, toute entourée d'aiguilles (certaines nullement rouillées) – témoin d'une piété populaire. Sainte Apolline protège les nouveau-nés des maux de dents.

Au centre du cimetière, une croix datée de 1603 témoigne du pèlerinage qu'a effectué à Rome « *messire vénérable et discret Letaillandier, docteur en droit canon* » ⁽¹⁾. Le site officiel du sanctuaire montre l'emplacement de sa tombe, à quelques mètres de la croix.

Autrefois, nous apprend l'abbé Angot ⁽²⁾, cette tombe était « *visitée par les fidèles qui y déposaient des offrandes : œufs ou menue monnaie. Celui qui se les appropriait devait une prière au donateur* ». La tombe est marquée d'une croix dans toute sa longueur. Elle a été restaurée, nous apprend encore l'abbé Angot. Aujourd'hui, « *la concession est réputée en état d'abandon* » et la tombe est donc menacée de disparition...



Source : <http://www.sanctuaire-pontmain.com>

⁽¹⁾ – Cf. Alain Guéguen, « Croix et calvaires de la Mayenne », Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne, *La Mayenne : Archéologie, Histoire*, supplément n° 3, 1993 (pages 39 et 41).

⁽²⁾ – Abbé A. Angot, *Épigraphie de la Mayenne 1907*, (tome 2, page 124).

⁽¹⁾ – Apostolat des Éditions / éd. Lethielleux (4^e éd.), 1990. La première édition a été publiée pour le centenaire. On peut également se référer au « Dictionnaire des apparitions » (René Laurentin et Patrick Sbalchiero). Michel Ferron, dans *L'Oribus* n° 25 de décembre 1987, traite de l'apparition « providentielle » au christianisme populaire (1871-1900). Il a notamment utilisé *Pontmain – Histoire authentique* comme source.